



Mon employeur n'a pas renouvelé la période d'essai

Par **olk1fri78**, le **16/08/2012** à **20:05**

bonjour je souhaiterais vous faire part de mon probleme avec mon employeur: suite a la signature d'un contrat a durée indeterminer du 06/06/2012 stipule une période d'essai d'1 mois renouvelable 1 fois.

sauf que la il ya pas eu d'accort ecrit signé des deux partie précisant le renouvellement de la période d'essai, et le 03/08/2012 apres un entretien téléphonique il m'informe de rompe la periode d'essai (sachant qu'il il ya pas eu d'accort des deux parties oralement ou a l'écrit) pour motif baisses d'activités de l'entreprisent, de plus qu'il ma toujours pas passer les documents liée aux licenciement, ma demander de lui apporter le materiel le 06/08/2012 donc je souhaiterais avoir des reponses savoir si je peut faire appel aux conseils des prud'hommes .

Par **P.M.**, le **16/08/2012** à **20:59**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez exigé un écrit confirmant la rupture de la période d'essai à l'initiative de l'employeur pour pouvoir le prouver...

Par **olk1fri78**, le **16/08/2012** à **21:14**

oui jai une attestation que je lui est demander aujourd'hui atteste sur l'honneur QUE jai travaillé du 06/06/2012 AU 03/08/2012 (date de rupture de periode d'essai a l'initiative de l'employeur) c'est ce qu'il ya écrit mots pour mots

Par **P.M.**, le **16/08/2012** à **21:20**

Donc, effectivement, vous pourriez contester devant le Conseil de Prud'Hommes la rupture après le terme de la période d'essai ce qui correspond à un licenciement, sans respect de la procédure ni cause réelle et sérieuse ni respect du préavis éventuellement après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour réclamer aussi le certificat de travail, le solde de tout compte et l'attestation destinée à Pôle Emploi...

Par **olk1fri78**, le **16/08/2012** à **21:27**

J'ai envoyé aujourd'hui une lettre recommandée avec accusé de réception en lui demandant mes documents liés à mon licenciement. Est ce que je pourrais lui demander des indemnités au lieu de faire appel au conseil des prud'homme (directement négocier avec lui s'il est d'accord) et combien je pourrais négocier sachant que je n'est plus de droits au chômage?

Par **P.M.**, le **16/08/2012** à **21:32**

C'est bien le sens de ma réponse au niveau de la lettre recommandée avec AR...
Je vous ai indiqué ce que vous pourriez réclamer, déjà le préavis prévu à la Convention Collective applicable en cas de licenciement en plus d'une indemnité pour licenciement sans respect de la procédure ni cause réelle et sérieuse fonction du préjudice subi...

Par **olk1fri78**, le **16/08/2012** à **21:58**

l'employeur peut revenir en arrière ou pas sachant que j'ai une attestation avec la preuve qu'il a rompu la soit disant période d'essai.
et si l'employeur me demande la réintégration de l'entreprise ai-je le droit de refusé ?

Par **P.M.**, le **16/08/2012** à **22:17**

L'employeur ne peut pas maintenant engager la procédure de licenciement économique puisque le contrat est déjà rompu sans motif et qu'en plus il n'a pas respecté le délai de prévenance de la rupture de la période d'essai

Par **olk1fri78**, le **16/08/2012** à **22:23**

je veut lui demandé 9000 euro d'indemnisation total (pour la négociation) a votre avis est ce que sa vaut le coup de négocier ?

Par **janus2fr**, le **17/08/2012** à **06:48**

[citation] il m'informe de rompre la période d'essai (sachant qu'il il ya pas eu d'accord des deux parties oralement ou a l'écrit) pour motif baisses d'activités de l'entreprise.[/citation]

Bonjour,

Votre employeur a décidément tout faux puisque, en plus de rompre une période d'essai déjà terminée, il cite un motif qui ne lui permet pas de rompre une période d'essai.

En effet, la période d'essai ne peut être rompue que pour des raisons liées à votre adaptation au poste de travail, mais en aucun cas pour des raisons économiques.

Donc si vous avez une preuve que c'est pour cette raison qu'il a rompu la période d'essai, cela vous fait un argument de plus...

Par **olk1fri78**, le **17/08/2012** à **09:11**

le probleme c'est que j'ai pas recus mes documents liés aux licenciement donc il peut mettre le motif qu'il veut ou pas .

Par **P.M.**, le **17/08/2012** à **09:14**

[citation]je veut lui demandé 9000 euro d'indemnisation total (pour la négociation) a votre avis est ce que sa vaut le coup de négocier ?[/citation]

Bonjour,

Une demande d'indemnisation doit être fixée sur des éléments concrets et je suis bien incapable de vous dire si c'est une base correcte de négociation, si c'est pas assez ou trop, sans même déjà connaître votre salaire et la durée du préavis...

Par **olk1fri78**, le **17/08/2012** à **09:32**

le probleme et que je percois plus de droit aux chomage mon salaire net été de 1766€ et normalement j'aivais droit a 2 semaines de préavis et j'ai aussi une preuve comme quoi j'ai pas de droit a l'allocation solidarité spécifique (ASS)